

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2025

CRÉATION DU CADRE D'EMPLOI DES PERSONNELS DE SANTÉ DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS - (N° 841)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS58

présenté par
M. Grelier, rapporteur
à l'amendement n° AS|34 de M. Rancoule

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Il concourt à la prévention des risques des »

les mots :

« Ils concourent à la prévention des risques de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.